



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 juillet 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dix-septième session

Point 18 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Développement durable

**Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21**

## **Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [73/226](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général, agissant avec l'appui des entités des Nations Unies, d'établir à sa soixante-dix-septième session un rapport pour évaluer les progrès accomplis pendant la première moitié de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), y compris en ce qui concerne la réalisation du Plan du Secrétaire général pour la Décennie d'action sur l'eau (2018-2028), et pour recenser les difficultés et les obstacles rencontrés, les mesures et initiatives à prendre en vue de les surmonter au cours de la deuxième moitié de la Décennie, et les activités prévues par les États Membres, le Secrétaire général et les organismes concernés des Nations Unies. L'Assemblée générale a renouvelé cette demande dans sa résolution [75/212](#). Le présent rapport décrit les principales activités qui ont été réalisées au cours de la première moitié de la Décennie et donne des informations aux États Membres sur la voie à suivre.

---

\* [A/77/150](#).



## I. Introduction

1. Dans sa résolution [73/226](#) sur l'examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant avec l'appui d'ONU-Eau, des institutions spécialisées, des commissions régionales et des autres entités des Nations Unies, d'établir à sa soixante-dix-septième session un rapport pour évaluer les progrès accomplis pendant la première moitié de la Décennie, y compris en ce qui concerne la réalisation du Plan du Secrétaire général pour la Décennie d'action sur l'eau (2018-2028), et, au vu des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, pour recenser les difficultés et les obstacles rencontrés, les mesures et initiatives à prendre en vue de les surmonter au cours de la deuxième moitié de la Décennie, et les activités prévues par les États Membres, le Secrétaire général et les organismes concernés des Nations Unies, selon qu'il conviendrait, rapport qui servirait d'élément de discussion lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable. L'Assemblée générale a renouvelé cette demande dans sa résolution [75/212](#).

## II. Historique

2. En décembre 2016, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité sa résolution [71/222](#) visant à mettre l'eau au centre des priorités sur un période de 10 ans. L'eau étant indispensable au développement durable et à l'élimination de la pauvreté et de la faim, les États Membres se sont déclarés profondément inquiets de voir que les difficultés d'accès à l'eau potable ou aux services d'assainissement et d'hygiène de base, les catastrophes liées à l'eau, les pénuries d'eau et la pollution de l'eau étaient encore aggravées par l'urbanisation, l'accroissement de la population, la désertification, les sécheresses et les changements climatiques.

3. Depuis l'adoption de la résolution, la réalisation de l'objectif 6 du développement durable a progressé, mais les progrès accomplis sont loin d'être suffisants. Dans le Rapport sur les objectifs de développement durable de 2022, il est dit qu'entre 2015 et 2020, la proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité est passée de 70 % à 74 %, celle de la population ayant accès à des services d'assainissement gérés de manière sûre est passée de 47 % à 54 % et celle de la population ayant accès à une installation combinant eau et savon pour se laver les mains à la maison est passée de 67 % à 71 %.

4. Malgré ces tendances positives, l'objectif 6 et les priorités connexes seront loin d'être réalisés d'ici à 2030. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) n'a fait qu'aggraver la situation. Au rythme actuel, l'objectif d'assainissement pour tous ne sera atteint qu'au vingt-deuxième siècle, à moins que les pays dans leur ensemble aillent quatre fois plus vite.

5. Tenant compte des objectifs de la Décennie d'action sur l'eau, à savoir : a) faire progresser le développement durable ; b) favoriser la mise en œuvre des programmes et projets existants ; et c) mobiliser l'action en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Secrétaire général jettera la lumière, dans le présent rapport, sur ce qui a été accompli de 2018 à 2022 et mettra en évidence les meilleures pratiques et les enseignements tirés de sorte à recenser les obstacles et à proposer les mesures et initiatives à prendre en vue de les surmonter.

6. On trouvera dans les sections suivantes certaines des mesures prises à l'appui de la Décennie d'action sur l'eau. La liste n'est pas exhaustive ; il s'agit d'un aperçu

des principales étapes accomplies, preuves de l'ambition et des priorités communes de la communauté internationale en matière d'eau.

7. Le présent rapport doit donc être lu en parallèle avec d'autres rapports du Secrétaire général, sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable par exemple, et avec des publications, notamment celles d'ONU-Eau, comme le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, et celles de l'Initiative pour le suivi intégré de l'ODD 6.

### **III. Activités menées dans le cadre de la première moitié de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)**

8. Mécanisme de coordination des entités des Nations Unies et des organisations internationales travaillant sur les questions d'eau et d'assainissement, ONU-Eau a créé en 2016 une équipe spéciale chargée d'appuyer la planification, l'organisation et le lancement de la Décennie d'action sur l'eau. Cette équipe spéciale a contribué à l'élaboration du Plan du Secrétaire général pour la Décennie d'action sur l'eau (2018-2028), qui s'articule autour des quatre volets principaux de la Décennie : a) faciliter l'accès au savoir et les échanges de bonnes pratiques ; b) améliorer la production et la diffusion des connaissances, y compris de nouvelles informations relatives aux objectifs de développement durable liés à l'eau ; c) sensibiliser, encourager le réseautage et promouvoir les partenariats et les initiatives ; et d) renforcer les activités de communication à l'appui des objectifs liés à l'eau. Après le lancement de la Décennie en 2018, l'équipe spéciale a orienté son mandat vers les activités de mise en œuvre. Plus récemment, elle a présenté les propositions d'ONU-Eau sur les thèmes des dialogues interactifs prévus pendant la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028). L'équipe spéciale a exécuté ses deux mandats sous la coordination de l'Université des Nations Unies et du Département des affaires économiques et sociales.

9. Pour accélérer la réalisation de l'objectif 6, le système des Nations Unies et ses partenaires ont lancé le Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6, qui vise à unifier l'appui de la communauté internationale aux pays, dans cinq domaines favorisant l'accélération : le financement, les données et informations, le renforcement des capacités, l'innovation et la gouvernance. Ce cadre prévoit de nouveaux éléments, notamment un engagement au plus haut niveau des chefs des entités des Nations Unies à s'attaquer aux crises de l'eau et de l'assainissement, une manifestation annuelle organisée en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable pour faire le point sur l'état d'avancement de la réalisation de l'objectif 6, et un intérêt accru pour l'engagement des pays. Ainsi, dans la première moitié de la Décennie d'action sur l'eau, il s'est essentiellement agi de faire en sorte que l'objectif 6 soit en bonne voie d'être atteint d'ici à 2030. Dans sa résolution [75/212](#) mentionnée plus haut, l'Assemblée générale a pris note du Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6. Loin d'être exhaustive, la liste des mesures et initiatives suivantes met en évidence les travaux entrepris dans le cadre des quatre axes de travail de la Décennie.

## **A. Faciliter l'accès au savoir et les échanges de bonnes pratiques**

10. L'Initiative pour le suivi intégré de l'ODD 6 facilite l'échange de bonnes pratiques en matière de suivi et d'établissement de rapports concernant l'objectif 6, notamment dans le cadre d'échanges réguliers entre les responsables nationaux. Au titre du Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6, qui unifie l'appui de la communauté internationale aux pays, ONU-Eau a mis en place l'Initiative de renforcement des capacités, qui est la plateforme de coordination des mesures prises par les institutions pour le renforcement des capacités liées à l'eau douce, à l'assainissement et à l'hygiène. Sous la coordination de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Département des affaires économiques et sociales, l'Initiative permet au système des Nations Unies et à ses partenaires multipartites de s'accorder et d'être « unis dans l'action ».

## **B. Améliorer la production et la diffusion des connaissances, y compris des nouvelles informations relatives aux objectifs de développement durable liés à l'eau**

11. L'Initiative pour le suivi intégré de l'ODD 6 aide les pays à assurer le suivi des questions liées à l'eau et à l'assainissement et à compiler les données nationales pour rendre compte des progrès mondiaux accomplis dans la réalisation de cet objectif. Le portail de données d'ONU-Eau sur l'ODD 6 rassemble les informations sur l'eau et l'assainissement recueillies par les entités des Nations Unies et montre les progrès réalisés dans la réalisation des différentes cibles de l'objectif 6.

12. Le plan stratégique (2022-2029) de la neuvième phase du Programme hydrologique intergouvernemental recense les priorités clés concernant l'eau afin d'aider les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable liés à l'eau et à d'autres priorités mondiales dans ce domaine.

13. Le Mandat des chefs d'entreprise pour l'eau propose aux entreprises des conseils et des bonnes pratiques à l'appui des objectifs liés à l'eau et pour monter des projets d'investissements en faveur de solutions naturelles et tenant compte des bassins versants. Il encourage également les entreprises à mettre leurs connaissances et leurs capacités au service d'une approche intégrée par la publication d'analyses sur les mesures qu'elles prennent en faveur de l'eau et du climat.

## **C. Sensibiliser, encourager le réseautage et promouvoir les partenariats et les initiatives**

14. ONU-Eau a mis en place un site web consacré aux activités de plaidoyer menées en faveur de la Décennie d'action sur l'eau<sup>1</sup>. Partant du principe que beaucoup de choses peuvent changer en dix ans, ce site web rend compte de l'engagement du système des Nations Unies à jeter la lumière sur les questions relatives à l'eau pendant la Décennie. Il contient des explications sur comment mener des initiatives et présente les activités et les engagements des pays. Plus récemment, on y trouve le document d'orientation de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action. Le Département des affaires économiques et sociales a également une page web sur la Décennie d'action sur l'eau, qui présente des informations sur le processus

<sup>1</sup> Voir [wateractiondecade.org](http://wateractiondecade.org).

intergouvernemental et les activités liées à l'eau menées dans le système des Nations Unies.

15. ONU-Eau coordonne les campagnes publiques mondiales pour la Journée mondiale de l'eau (22 mars) et la Journée mondiale des toilettes (19 novembre). Chaque année, les manifestations de ces deux journées internationales sont organisées autour du thème défini dans le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau. Ces cinq dernières années, les thèmes ont porté sur l'eau souterraine, la valorisation de l'eau, les changements climatiques, la nécessité de ne laisser personne de côté et les solutions fondées sur la nature. En 2023, le thème prévu est « Accélérer le changement grâce aux partenariats et à la coopération ».

16. Le système des Nations Unies encourage les partenariats multipartites à l'appui de la Décennie d'action sur l'eau. Le Mandat des chefs d'entreprise pour l'eau continue d'être la principale plateforme permettant au secteur privé de relever les défis mondiaux liés à l'eau grâce à la gestion de l'eau par les entreprises. En 2020, le Mandat a lancé la Water Resilience Coalition, coalition dirigée par des chefs d'entreprise sous la houlette de l'industrie, qui vise à placer le stress hydrique mondial en tête des priorités des entreprises et à préserver les ressources mondiales en eau douce par une action collective. Les entreprises qui forment la Coalition s'efforceront d'honorer d'ici à 2050 les engagements liés à l'eau pris au niveau mondial. Actuellement, la Coalition compte 30 entreprises membres représentant une capitalisation boursière de 3 500 milliards de dollars. Un système complet de mesures d'impact a également été mis au point pour suivre les progrès réalisés dans le cadre de ces projets d'action collective.

17. La coalition pour l'eau et le climat, une initiative multipartite dirigée par l'Organisation météorologique mondiale, vise à combler les lacunes en matière de données et d'informations et à soutenir le développement durable ainsi que les mesures nationales d'atténuation et d'adaptation concernant les changements climatiques.

#### **D. Renforcer les activités de communication à l'appui des objectifs de développement durable liés à l'eau**

18. ONU-Eau publie le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, rapport phare du système des Nations Unies sur les questions d'eau et d'assainissement, coordonné par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau. Dans ce rapport, ONU-Eau donne un aperçu des principales tendances concernant l'état, l'utilisation et la gestion de l'eau douce et de l'assainissement, sur la base des travaux réalisés par ses membres et ses partenaires. Publié à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, le rapport offre aux décideurs des connaissances et des outils pour élaborer et appliquer des politiques durables dans le domaine de l'eau. Il propose également des meilleures pratiques et des analyses approfondies favorisant les idées et les initiatives à l'appui d'une meilleure gestion de l'eau ou d'autres domaines.

19. ONU-Eau a publié l'édition 2018 du rapport de synthèse sur l'objectif de développement durable n° 6 relatif à l'eau et à l'assainissement, qui est la position commune du système des Nations Unies sur l'état d'avancement au niveau mondial de la réalisation de l'objectif 6 et d'autres cibles liées à l'eau. En 2021, partant des données nationales compilées en 2020, ONU-Eau a fait le bilan de la réalisation de l'objectif 6 afin d'informer les décideurs mondiaux de l'état d'avancement général et des besoins en matière d'accélération, indiquant que les pays devaient aller en moyenne quatre fois plus vite pour atteindre l'objectif 6 d'ici à 2030. Ce bilan s'est

accompagné de mises à jour séparées de la plupart des indicateurs de l'objectif 6, donnant lieu à des analyses approfondies.

## **IV. Mobiliser la communauté internationale**

### **A. Mécanismes intergouvernementaux dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la réalisation de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)**

20. Plusieurs mécanismes intergouvernementaux ont contribué aux débats sur l'eau et les priorités connexes, axés sur des messages d'intérêt commun proposant des solutions aux problèmes liés à l'eau et des domaines d'action potentiels.

#### **1. Assemblée générale**

##### **a) Lancement de la Décennie d'action sur l'eau**

21. Le 22 mars 2018, le Président de la soixante-douzième Assemblée générale a organisé la manifestation de lancement de la Décennie d'action sur l'eau. Le Secrétaire général a présenté le plan d'action de la Décennie et le Président du Tadjikistan a présenté un rapport. Les réunions-débats ont porté sur les contributions de la Décennie à la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'eau, sur les défis à relever et sur les bonnes occasions à saisir en renforçant la coopération et les partenariats, ainsi que sur le rôle des parties prenantes dans la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation et au suivi des objectifs liés à l'eau. Le lancement de la Décennie a attiré l'attention sur les défis liés à l'eau et à l'assainissement. Une exposition de photos intitulée « Clean Water Here » a eu lieu dans la galerie de la salle des pas perdus du Siège de l'ONU, et une autre à l'entrée des délégations, intitulée « Water for Sustainable Development Decade – Countries' Perspectives ».

##### **b) Réunion de haut niveau organisée par le Président de l'Assemblée générale afin de promouvoir la réalisation des objectifs et cibles du Programme 2030 liés à l'eau**

22. Les 18 et 22 mars 2021, le Président de l'Assemblée générale a convoqué une réunion de haut niveau pour faire avancer la réalisation des objectifs et cibles du Programme 2030 liés à l'eau, conformément à la résolution [73/226](#) de l'Assemblée générale. Il s'agissait de faire avancer la réalisation des objectifs et cibles relatifs à l'eau et d'appuyer la mise en œuvre de la Décennie d'action sur l'eau et le forum politique de haut niveau pour le développement durable.

23. Il y a eu une séance d'ouverture, une séance plénière de haut niveau, deux tables rondes sur les thèmes suivants : a) « Données et information et gouvernance » et b) « Financement, innovation et renforcement des capacités », et une brève séance de clôture. Sept chefs d'État et de gouvernement, 48 ministres et plus de 100 représentants de diverses organisations y ont participé.

24. Les participants ont manifesté clairement leur volonté de relever les défis liés à l'eau et dégagé les domaines prioritaires permettant d'accélérer les initiatives visant à atteindre les objectifs et les cibles du Programme 2030 liés à l'eau. Ils ont également pris note du rôle important du Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 et contribué à la préparation de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action. Dans le cadre de

chaque table ronde, une manifestation spéciale a donné la parole aux organisations de la société civile : des ONG, des militants, des scientifiques, des champions de la jeunesse et des représentants du secteur privé ont lancé des appels urgents à l'action et partagé leurs expériences, leurs points de vue et leurs méthodes innovantes.

25. Les participants à la réunion ont dit que l'eau potable et l'assainissement étaient en première ligne d'une lutte efficace contre la pandémie de COVID-19 et que les plans de relèvement après la pandémie devaient être résilients, écologiques et inclusifs. Les effets des changements climatiques avaient augmenté les risques de catastrophes telles que les sécheresses, les inondations et l'élévation du niveau de la mer et avaient entraîné une grave insécurité alimentaire et la malnutrition, touchant principalement les enfants, qui étaient les plus vulnérables. Pour combler le déficit des financements requis pour les investissements concernant l'infrastructure liée à l'eau, un partenariat doit être établi à l'échelle de la société entre les pays et un groupe diversifié de parties prenantes, comme le secteur privé ou les organisations philanthropiques. Un appel a été lancé en faveur d'un nouveau mécanisme consacré aux débats mondiaux sur l'eau, comme un groupe d'experts international, à l'instar du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

26. En outre, 168 pays ont signé une déclaration transrégionale sur l'eau à l'occasion de la réunion de haut niveau sur l'eau organisée par le Président de l'Assemblée générale.

## **2. Forum politique de haut niveau pour le développement durable<sup>2</sup>**

### **a) Examen approfondi de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6**

27. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018, organisé sous les auspices du Conseil économique et social, s'est tenu au Siège de l'ONU du 9 au 18 juillet 2018. L'après-midi du 9 juillet 2018, le forum a entrepris un examen approfondi des progrès réalisés dans le cadre de l'objectif 6.

28. Cet examen a représenté une occasion unique pour les États Membres, le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes de se réunir pour examiner l'état d'avancement général de la réalisation de l'objectif 6. Consciente de l'importance de ce dialogue, ONU-Eau a produit le premier rapport de synthèse sur l'objectif de développement durable n° 6 relatif à l'eau et à l'assainissement, afin de tirer parti des données les plus récentes concernant les 11 indicateurs mondiaux de l'objectif 6.

29. Au forum politique de haut niveau pour le développement durable, de nombreux pays ont donné des exemples positifs illustrant comment ils adoptaient une gestion durable de leurs ressources en eau, plusieurs d'entre eux déclarant que la communauté internationale devait rester mobilisée. Les participants ont mis la lumière sur le rapport du Groupe de haut niveau sur l'eau, dans lequel l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont demandé que les réunions de l'ONU sur l'eau soient organisées au plus haut niveau, un appel repris par plusieurs intervenants. Les participants ont indiqué que la bonne gouvernance et la gestion intégrée des ressources en eau étaient essentielles à la réalisation de l'objectif 6. On devait également prévoir la protection et la gestion des écosystèmes de manière à retenir, conserver et réguler l'écoulement des eaux, en particulier dans les forêts et les zones humides. La gestion intersectorielle des ressources en eau doit permettre d'assurer la coordination entre les secteurs utilisateurs d'eau tels que l'agriculture et l'énergie, de

<sup>2</sup> Voir Conseil économique et social, « President's summary of the 2018 high-level political forum on sustainable development », disponible à l'adresse suivante : [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/205432018\\_HLPF\\_Presidents\\_summary\\_FINAL.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/205432018_HLPF_Presidents_summary_FINAL.pdf).

garantir l'égalité d'accès et d'éliminer les inégalités afin que personne ne soit laissé de côté.

30. Le droit fondamental d'avoir accès à une eau potable et à des services d'assainissement a été présenté comme un moyen de lutter contre les inégalités dans ce domaine ; il faut donc des politiques favorisant la participation de toutes les parties prenantes à tous les niveaux, offrant des conditions propices aux investissements du secteur privé, encourageant la conservation et l'utilisation efficace de l'eau, protégeant les droits d'usage de l'eau et réglementant les prix pour garantir l'accessibilité financière. Le rôle des autorités locales, des populations locales et des populations autochtones dans la gestion des ressources en eau a été souligné. Le secteur privé pourrait faire davantage pour appuyer les études sur l'application et l'utilisation de la technologie et de l'innovation afin d'améliorer la gestion des ressources en eau et l'utilisation efficace de l'eau. La création d'un « fonds bleu » a également été suggérée pour accompagner les investissements dans la gestion intégrée des ressources en eau.

**b) Manifestation spéciale concernant l'objectif de développement durable n° 6**

31. Le Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 a prévu une manifestation annuelle multipartite de haut niveau pour faire le point afin que la communauté internationale puisse maintenir le cap concernant la réalisation de l'objectif 6 au forum politique de haut niveau sur le développement durable. À l'occasion de cette manifestation, les participants ont examiné les progrès réalisés à ce jour, présenté les meilleures pratiques et mis en commun les enseignements tirés. Depuis 2020, cette manifestation spéciale est coprésidée par le Président d'ONU-Eau et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.

**3. Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)**

32. Le 20 décembre 2018, dans sa résolution [73/226](#) sur l'examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur l'eau, l'Assemblée générale a décidé de convoquer à New York, du 22 au 24 mars 2023, la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action.

33. Première manifestation des Nations Unies organisée sur l'eau depuis 1977, cette conférence sera l'occasion par excellence de créer une dynamique et d'accélérer les progrès vers les objectifs et cibles liés à l'eau arrêtés au niveau international, notamment ceux qui figurent dans le Programme 2030.

**B. Grandes étapes des préparatifs de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)**

34. Comme il est indiqué dans la résolution [75/212](#) de l'Assemblée générale, les États Membres ont tenu plusieurs réunions constructives en vue de l'examen à mi-parcours de la Décennie d'action sur l'eau, telles que cette conférence. On trouvera ci-dessous quelques-unes des principales manifestations et leurs conclusions.

## 1. Dialogues sur l'eau axés sur des résultats, tenus à Bonn (Allemagne)

35. Le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la sûreté nucléaire et de la protection des consommateurs a lancé les dialogues sur l'eau axés sur des résultats<sup>3</sup>. Dans le but d'accélérer la réalisation intersectorielle de l'objectif 6, le Ministère fédéral a organisé, de février à juin 2021, une série de dialogues virtuels auxquels ont participé des États Membres de l'ONU, des représentants des grands groupes des Nations Unies et des organisations internationales. Les dialogues ont débouché sur des recommandations générales et des messages clés à l'intention des pays et des prestataires de services, des organisations multilatérales et du système des Nations Unies, afin qu'ils prennent des mesures rapides, coordonnées et intersectorielles pour atteindre l'objectif 6 d'ici à 2030.

36. Plus de 60 États Membres de l'ONU ont souscrit aux cinq messages clés suivants : a) un nouveau paradigme pour le financement : les pays, les institutions financières nationales et internationales et les acteurs multilatéraux doivent mieux cibler et utiliser les financements existants, mobiliser les ressources nationales et attirer d'autres investissements privés et publics ; b) une prise de décision fondée sur des données : les décideurs (au niveau des ménages ou au niveau politique) doivent disposer de données ventilées de qualité, accessibles et fiables pour l'analyse, la planification et l'application de mesures intersectorielles efficaces, de sorte à ne laisser personne de côté ; c) une approche intégrée des capacités : le renforcement des capacités doit transférer de manière holistique les connaissances au-delà de la formation pour favoriser la prise de décision intersectorielle, la planification et la réalisation, en intensifiant la coopération horizontale et verticale à tous les niveaux ; d) une voie pour l'innovation porteuse de changements : les décideurs doivent combiner les connaissances traditionnelles et les technologies modernes ainsi que les méthodes innovantes en associant de multiples parties prenantes afin d'utiliser l'eau de manière plus efficace et de garantir un approvisionnement durable en eau douce, en particulier dans les régions transfrontalières soumises à un stress hydrique; et e) une gouvernance de l'eau qui soit intersectorielle, coopérative et efficace : l'augmentation de la demande en eau combinée à l'incertitude de plus en plus grande dans ce domaine appelle une meilleure gouvernance, verticale et horizontale, et un renforcement de la coopération entre les parties prenantes, les secteurs et les pays.

## 2. Neuvième Forum mondial de l'eau

37. Le Sénégal a accueilli, du 21 au 26 mars 2022, le neuvième Forum mondial de l'eau, dont le thème principal était « La sécurité de l'eau pour la paix et le développement ». C'était la première fois que ce forum était organisé en Afrique subsaharienne. Les manifestations ont inclus un débat politique de haut niveau avec des chefs d'État et de grandes institutions internationales, une réunion d'échange multipartite, l'Initiative Dakar 2022 et des expositions.

38. Au Forum, les participants ont adopté une déclaration appelée « Blue Deal », visant à garantir le droit à l'eau et à l'assainissement pour tous, à assurer un financement adéquat et une gouvernance inclusive et à renforcer la coopération. Il s'agissait d'accélérer la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement pour tous en se dotant de cadres législatifs adaptés<sup>4</sup>. Dans la déclaration, les participants ont également dit qu'il était nécessaire de mobiliser toutes les parties prenantes dans

<sup>3</sup> Voir <https://waterdialogues4results.com/>.

<sup>4</sup> Voir Ministère sénégalais de l'eau et de l'assainissement et secrétariat exécutif du 9<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau, « Note d'information sur le 9<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau, 21-26 mars 2022 », disponible à l'adresse suivante : [www.worldwaterforum.org/fr/informations-pratiques/note-d-information](http://www.worldwaterforum.org/fr/informations-pratiques/note-d-information).

le cadre de stratégies intégrées et inclusives. Les parties prenantes dans le domaine de l'eau ont été invités à adopter des plans de gestion durable et intégrée pour préserver les ressources en eau et les écosystèmes et garantir la résilience face aux changements climatiques et à la pression démographique. Des stratégies seront mises en place pour sensibiliser à ces problématiques afin de susciter une évolution vers des modes de production et de consommation plus durables et responsables. Dans la déclaration, l'importance de renforcer la protection des zones humides a été mise en avant, et la conservation des systèmes d'eau traditionnels ainsi que le recyclage et la réutilisation des eaux usées traitées ont été encouragés. Les parties prenantes ont également été invitées à mobiliser des ressources financières publiques adéquates, ainsi que celles des partenariats au développement, pour investir dans l'infrastructure liée à l'eau et à l'assainissement, et développer des emplois « bleus » et « verts », en particulier en faveur des jeunes, des femmes et du monde rural<sup>5</sup>.

### 3. Quatrième Sommet Asie-Pacifique consacré à l'eau

39. Le Forum de l'eau Asie-Pacifique et la ville de Kumamoto, au Japon, ont organisé avec succès le quatrième Sommet Asie-Pacifique consacré à l'eau, les 23 et 24 avril 2022, sur le thème de l'eau et du développement durable : les meilleures pratiques et la prochaine génération. Ce sommet a permis aux dirigeants des pays d'échanger leurs meilleures pratiques et de réaffirmer leur détermination, essentielle pour résoudre les problèmes liés à l'eau. Au total, 18 chefs d'État et de gouvernement, 19 ministres et 28 dirigeants d'organisations internationales ont participé au sommet. Il a donné lieu à l'adoption du document final intitulé la « déclaration de Kumamoto ». Ont eu lieu neuf sessions thématiques parallèles, quatre sessions d'intégration et deux sessions extraordinaires, et les participants ont adopté un résumé du Président à la cérémonie de clôture.

40. Pendant le sommet et dans la déclaration de Kumamoto, la croissance axée sur la qualité a été définie comme devant tenir compte des trois facteurs suivants : a) la résilience face aux phénomènes météorologiques, aux inondations et aux sécheresses intensifiées par un climat en mutation : le maintien ou le rétablissement d'un cycle de l'eau sain ; b) l'inclusion : garantir que personne n'est laissé de côté, indépendamment du genre, notamment les personnes en situation de pauvreté et les personnes socialement vulnérables, quand il s'agit de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi qu'à la nourriture et à la nutrition ; mesures de prévention des catastrophes liées à l'eau et gestion des ressources en eau ; et c) la durabilité : pour protéger et maintenir les activités sociales et l'environnement<sup>6</sup>.

### 4. Conférence internationale de haut niveau sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)

41. En guise de contribution à la Décennie d'action sur l'eau, la première Conférence internationale de haut niveau sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) s'est tenue à Douhanbé, les 20 et 21 juin 2018, organisée par le Gouvernement du Tadjikistan. Les textes issus de la Conférence comprenaient des recommandations pour l'examen approfondi de la réalisation de l'objectif 6 du développement durable, prévu dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018. La deuxième conférence de ce type avait pour thème « Catalyser l'action et le partenariat pour l'eau

<sup>5</sup> Voir secrétariat exécutif du 9<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau et Groupe africain ACT, « Le Bulletin du Forum », vol. 5 (26 mars 2022), disponible à l'adresse suivante : [www.worldwaterforum.org/fr/actualites/bulletin-du-forum](http://www.worldwaterforum.org/fr/actualites/bulletin-du-forum).

<sup>6</sup> Voir Japan Water Forum, « Outcomes of the 4th Asia-Pacific Water Summit », 19 mai 2022, disponible à l'adresse suivante : [www.waterforum.jp/en/news/19574/](http://www.waterforum.jp/en/news/19574/).

aux niveaux local, national, régional et mondial » afin de trouver la voie d'un relèvement intelligent dans le domaine de l'eau après la pandémie de COVID-19. Elle s'est tenue les 7 et 8 juin 2022 et a abouti à l'adoption de la Déclaration de Douchanbé<sup>7</sup>.

42. Dans la déclaration, intitulée « From Dushanbe 2022 to New York 2023 », les participants ont présenté les initiatives majeures à mettre immédiatement en place pour relever les défis liés à l'eau : investir davantage dans les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement afin de réaliser l'accès universel à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène en tant que droit humain fondamental ; renforcer la gestion durable et résiliente de l'eau et faire progresser la coopération transfrontalière pour assurer la sécurité alimentaire et l'accès à l'énergie et à l'eau ; réduire les risques liés à l'eau, en tenant compte de l'impact des changements climatiques, des catastrophes naturelles et de la perte de biodiversité ; accroître l'échange de données et de connaissances entre les différentes parties prenantes à tous les niveaux, et élaborer des solutions fondées sur la science et l'innovation.

43. La déclaration contenait également des messages clés pour la Conférence consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action : encourager l'utilisation de l'Initiative pour le suivi intégré de l'ODD 6 et de l'Initiative de renforcement des capacités pour la réalisation de l'ODD 6 ; appuyer la proclamation de 2025 comme Année internationale de la préservation des glaciers ; et envisager l'élaboration d'un programme d'action pour l'eau à l'issue de la conférence.

## **5. Symposium de haut niveau sur l'eau à la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2022**

44. Pendant la Conférence des Nations Unies sur les océans, le Gouvernement portugais, en étroite coopération avec l'ONU, a accueilli un symposium de haut niveau sur l'eau, à Lisbonne, le 27 juin 2022, en vue de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action. Une cérémonie d'ouverture a eu lieu, avec des discours de représentants clés de haut niveau, ainsi que trois tables rondes de haut niveau et une cérémonie de clôture.

45. Les trois tables rondes de haut niveau ont été consacrées aux thèmes suivants :

a) Synergies entre l'objectif 6 et l'objectif 14, une vision intégrée de l'ensemble du cycle hydrologique : renforcer les approches intersectorielles permettant d'accélérer la réalisation des cibles connexes, comme le financement et la gouvernance ;

b) Services d'eau et d'assainissement : faire le lien entre l'objectif 6 et l'objectif 14 ;

c) Partenariats fructueux et novateurs existants à l'appui de la réalisation des objectifs 6 et 14 : défis, perspectives et initiatives.

## **6. Semaine de l'eau du Caire**

46. La première édition de la Semaine de l'eau du Caire, organisée chaque année par le Ministère égyptien des ressources en eau et de l'irrigation, a eu lieu en 2018. L'édition de 2021 a permis aux pays en situation de pénurie d'eau de s'entendre dans cinq domaines prioritaires : a) la pénurie d'eau et l'accessibilité à l'eau : un appel a

<sup>7</sup> Pour de plus amples informations sur la deuxième conférence et la Déclaration de Douchanbé, voir <https://dushanbewaterprocess.org/conference/>.

été lancé à l'ONU et aux entités concernées pour qu'elles soutiennent les pays en situation de pénurie d'eau en renforçant les activités et la coordination et en intégrant mieux les mandats et activités liés à l'eau ; b) la coopération dans le domaine de l'eau et du climat : un appel a été lancé pour des initiatives conjointes portant sur les questions liées au climat et à l'eau et à même de réduire les risques et de sauver des vies, notamment pour ce qui est des cours d'eau transfrontières ; c) les possibilités et les problèmes de financement, qui ont nécessité l'intégration de mécanismes durables de financement, de réglementation, de suivi, d'établissement de rapports et de maintenance dans les projets liés à l'eau ; d) des outils innovants pour la gestion durable de l'eau au moyen d'un transfert de technologie, d'un financement et d'un renforcement des capacités appropriés faisant appel aux institutions et aux centres de recherche nationaux et régionaux et aux connaissances locales ; et e) les possibilités et les défis de la coopération transfrontalière, qui doit être renforcée et fondée sur les règles et les principes du droit international, et qui doit inclure, entre autres, le partage des données, la surveillance, la prévision, l'alerte rapide et le renforcement des capacités<sup>8</sup>.

## 7. Réunion des ministres du secteur de l'assainissement et de l'eau pour tous

47. La réunion des ministres du secteur de l'assainissement et de l'eau pour tous s'est tenue les 18 et 19 mai à Jakarta, avec la présence de plus de 54 ministres de l'eau, de l'assainissement, de la santé, de l'environnement et de l'économie. Elle a permis des débats approfondis sur la manière d'accorder une plus grande priorité à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène et de garantir leur intégration dans les politiques nationales en matière de climat, de santé et d'économie, tout en gérant les difficultés et les incertitudes de cette « triple crise » pour la transformer en une « triple victoire ». L'un des éléments clés de la réunion a été l'examen global des engagements des pays au titre du mécanisme de responsabilité mutuelle concernant l'assainissement et l'eau pour tous. Un document final<sup>9</sup> a été élaboré ainsi qu'un accord sur la nécessité de prendre des mesures urgentes pour garantir : a) une volonté politique, de sorte à accorder la priorité à l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; b) des réformes permettant de renforcer un environnement favorable offrant des mécanismes transparents et participatifs ; c) des méthodes innovantes pour mobiliser des ressources ; et d) la redevabilité, pilier pour l'accélération de progrès durables et le renforcement de la résilience.

## 8. Septième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe

48. La septième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Bali, en Indonésie, du 25 au 27 mai 2022, a été une occasion importante de faire le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). La Plateforme mondiale a été considérée comme une sonnette d'alarme visant à faire que soit accélérée la réalisation des priorités définies dans le Cadre de Sendai afin d'arrêter l'effet boule de neige des conséquences des catastrophes et des risques. L'une des principales recommandations était de penser tous les investissements et toutes les décisions sous l'angle de la résilience (« *Think resilience* ») ainsi que d'intégrer la réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux du gouvernement

<sup>8</sup> Voir Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, « CWW 2021 conclusions », disponible à l'adresse suivante : [www.unescwa.org/sites/default/files/event/materials/I\\_4\\_Key\\_Findings\\_and\\_Recommendations\\_Cairo\\_Water\\_Week\\_EmanSoliman\\_MoWRI\\_Egypt.pdf](http://www.unescwa.org/sites/default/files/event/materials/I_4_Key_Findings_and_Recommendations_Cairo_Water_Week_EmanSoliman_MoWRI_Egypt.pdf).

<sup>9</sup> Assainissement et eau pour tous, « Document final de la réunion des ministres du secteur de 2022 », disponible à l'adresse suivante : [www.sanitationandwaterforall.org/fr/news/document-final-de-la-rms-du-2022](http://www.sanitationandwaterforall.org/fr/news/document-final-de-la-rms-du-2022).

et de la société. La Plateforme mondiale a également incité les États Membres à tirer parti de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour renforcer l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les mécanismes intergouvernementaux à venir, notamment l'examen à mi-parcours de la Décennie d'action sur l'eau. À l'issue de la septième session, les coprésidents ont publié un récapitulatif du programme de Bali pour la résilience<sup>10</sup>.

## **9. Cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, tenue à Nairobi**

49. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement s'est réunie pour sa cinquième session à Nairobi, du 28 février au 2 mars 2022. La session, dont le thème était « Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable », a donné l'occasion aux États membres de partager les meilleures pratiques en matière de durabilité.

50. Les États membres ont adopté plusieurs résolutions visant à réduire la pollution et à protéger et restaurer la nature dans le monde entier, dont beaucoup font spécifiquement référence à l'eau. Dans une résolution sur la gestion durable des lacs, qui faisait référence à la Décennie d'action sur l'eau, les États membres ont été invités à protéger, conserver et restaurer les lacs, ainsi qu'à les utiliser de manière durable, tout en intégrant les lacs dans les plans de développement nationaux et régionaux. Une autre résolution clé adoptée par l'Assemblée a porté sur les solutions fondées sur la nature, donnant la première définition universellement acceptée de ces solutions, définies comme des initiatives visant à protéger, conserver, restaurer, utiliser et gérer durablement les écosystèmes. Les États membres se sont également engagés à conclure des accords contraignants pour mettre fin à la pollution par le plastique et réduire les déchets azotés.

## **10. Sommet d'ONU-Eau sur les eaux souterraines**

51. Le Sommet d'ONU-Eau sur les eaux souterraines se tiendra les 7 et 8 décembre 2022, au siège de l'UNESCO, à Paris. Des manifestations parallèles en amont du sommet seront organisées le 6 décembre. Ce sommet sera le point culminant de la campagne 2022 « Eaux souterraines : rendre visible l'invisible », coordonnée au nom d'ONU-Eau par l'UNESCO et le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines. Il sera l'occasion d'examiner la contribution des eaux souterraines aux cinq accélérateurs du Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6. Les membres d'ONU-Eau présenteront un message commun lors du Sommet afin d'appeler l'attention des pays sur les ressources en eaux souterraines à la conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale et après.

## **C. Messages clés et initiatives régionales**

### **1. Commission économique pour l'Afrique**

52. Parmi les consultations régionales en Afrique, on peut mentionner la réunion préparatoire régionale pour l'Afrique, organisée conjointement par trois institutions africaines clés, à Addis-Abeba, les 13 et 14 juin 2022 : la Commission économique pour l'Afrique, le Conseil des ministres africains chargés de l'eau et la Banque africaine de développement. La réunion a rassemblé les États membres de l'Union

<sup>10</sup> Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, « Co-Chairs' summary: Bali agenda for resilience », disponible à l'adresse suivante : <https://globalplatform.undrr.org/publication/co-chairs-summary-bali-agenda-resilience>.

africaine, des partenaires du développement, des institutions des Nations Unies, des universités et des organisations de la société civile, qui ont fait le point et réaffirmé leur volonté de résoudre la crise de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en Afrique et de mener collectivement des initiatives visant à atteindre les objectifs de la Décennie d'action sur l'eau. Les consultations ont été organisées autour des besoins primordiaux de l'Afrique en matière d'eau, tels que définis dans la Vision africaine de l'eau pour 2025, dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et dans les objectifs de la Décennie d'action sur l'eau. L'accent a été mis sur les principaux piliers du développement durable : le développement économique, l'aménagement de l'environnement et le développement social.

53. Les consultations régionales en Afrique ont permis de dégager les principaux messages suivants : a) renforcer la coordination entre les institutions des Nations Unies et les autres organisations multilatérales actives sur le continent afin d'accompagner le Conseil des ministres africains chargés de l'eau dans l'accélération des initiatives visant à atteindre les objectifs de la Décennie d'action sur l'eau, et recommander la relance d'ONU-Eau/Afrique à cet égard ; b) améliorer le libre accès à l'information sur les ressources en eau africaines en relançant le Réseau d'information africain sur les ressources en eau en Afrique, qui servira de système d'information à l'échelle du continent, soutenu par des réseaux sous-régionaux de spécialistes et d'institutions spécialisés dans l'eau et la géoinformation ; c) renforcer les mécanismes et la coordination de la coopération en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières et des investissements dans les eaux souterraines pour le développement socioéconomique en Afrique ; d) mobiliser une volonté politique de haut niveau pour une action accélérée en matière de gestion des ressources en eau, d'assainissement et d'hygiène et une collaboration renforcée entre la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement afin d'aider les pays à accélérer la mise en œuvre dans la seconde moitié de la Décennie ; e) changer de stratégie pour que la région Afrique accorde la priorité à la mobilisation des ressources nationales, la participation du secteur privé et une meilleure utilisation des fonds et des ressources institutionnelles et humaines, qui sont devenues vitales pour le secteur de l'eau en Afrique ; et f) augmenter les dépenses pour combler le déficit de financement avec des investissements de meilleur qualité et plus efficaces, en tenant compte des objectifs nationaux concurrents et des problèmes de financement des infrastructures liées à l'eau causés par la pandémie de COVID-19.

## 2. Commission économique pour l'Europe

54. Parmi les consultations dans la région paneuropéenne, on peut citer une réunion préparatoire, qui s'est tenue les 12 et 13 avril 2022 dans un format hybride, à la fois à Genève et virtuellement, au cours de laquelle les États membres et les principales parties prenantes représentant le secteur privé, la société civile, les jeunes et le monde universitaire ont défini les priorités décrites plus bas.

55. Les problèmes liés à l'eau douce diffèrent considérablement d'une sous-région à l'autre. Les disparités sont importantes entre les zones urbaines et rurales pour ce qui est des problèmes d'accessibilité financière et physique que rencontrent les groupes vulnérables à l'école, dans les hôpitaux ou au travail. Le Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, dont la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation mondiale de la Santé assurent conjointement le secrétariat, a renforcé la gouvernance des eaux intérieures. Les textes de loi de l'Union européenne, tels que les directives-cadres sur l'eau potable et l'eau, ont considérablement encouragé les progrès dans la région, y compris dans de nombreux pays non membres de l'Union européenne.

56. Grâce aux progrès du traitement des eaux usées, la pollution ponctuelle de l'eau a globalement diminué dans la région. Cependant, la santé humaine et les écosystèmes sont de plus en plus menacés par des environnements chimiques complexes et les micropolluants. On s'inquiète souvent de la pollution par le plastique des masses d'eau douce et des mers. En outre, la pollution diffuse et les rejets d'eaux usées restent importants dans de nombreux pays. La restauration des masses d'eau et la protection des écosystèmes et de la biodiversité nécessitent une action concertée. L'économie circulaire et les solutions fondées sur la nature sont essentielles pour relever les défis de la pollution et de la pénurie d'eau.

57. La région est la plus avancée au monde en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontalières, grâce en grande partie à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, puissant instrument mondial et plateforme intergouvernementale visant à faire progresser la coopération, élaborer des accords et prévenir les conflits. Toutefois, des problèmes et des lacunes subsistent, notamment en ce qui concerne les aquifères et certains bassins en Europe du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale.

58. Les effets des changements climatiques, notamment les inondations et les sécheresses, coûtent à la région des milliards de dollars par an. Il est donc urgent de mettre en place une gestion intégrée des risques de catastrophe et une adaptation aux changements climatiques aux niveaux national, transfrontalier et régional. Si les organismes de bassins s'attaquent de plus en plus à ce nouveau défi, il reste encore beaucoup à faire pour intégrer l'eau dans l'action climatique.

59. La surutilisation des eaux souterraines est un problème croissant. Il est urgent d'améliorer la gestion et la gouvernance, ainsi que la cartographie et les données.

60. D'importants investissements dans les infrastructures d'eau et d'assainissement ainsi que dans la gestion durable des ressources en eau et la coopération transfrontalière en général sont nécessaires, ce qui exige une augmentation des ressources financières publiques et privées, des innovations et des partenariats.

61. Compte tenu de l'empreinte hydrique des pays de la Commission économique pour l'Europe, des initiatives porteuses de changement doivent être prises pour des empreintes hydriques équitables, qui auront des avantages durables pour les populations, les écosystèmes et les économies et contribueront à la réalisation de l'objectif 6.

### **3. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

62. Bien qu'elle dispose d'importantes ressources en eau, la région Amérique latine et Caraïbes fait face à de nombreuses difficultés, telles que l'insuffisance de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la fréquence accrue des sécheresses et des inondations, et les conflits et les migrations liés à l'eau. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes préconise donc de passer à une gestion durable de l'eau qui profite à toutes et à tous et montre les avantages et les coûts socioéconomiques et environnementaux de promouvoir le droit d'avoir accès à une eau potable et à l'assainissement, en inversant les effets secondaires négatifs associés à la pollution et à la surexploitation, et en encourageant l'économie circulaire dans le cadre de l'utilisation de l'eau, dissociant ainsi l'extraction de l'eau du produit intérieur brut (PIB).

63. Dans le contexte de la prochaine Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action et pour accélérer la réalisation de l'objectif 6 conformément aux priorités susmentionnées, les États membres et les principales parties prenantes du secteur privé, de la société civile et du monde universitaire en Amérique latine et

dans les Caraïbes ont mené les activités suivantes : a) dialogues annuels sur l'eau, b) consolidation du groupe régional d'experts sur l'eau et c) consultations régionales en ligne sur les priorités en matière d'eau. Ces activités ont permis de constater que diverses initiatives avaient été entreprises, telles que le renforcement de la gouvernance de l'eau par la mise en place d'institutions intersectorielles de l'eau, comme un comité de l'eau ; l'incorporation par un État dans sa constitution du droit d'avoir accès à une eau potable ; l'établissement de droits de douane pour l'eau ; la mise en place d'incitations économiques pour la conservation des écosystèmes ; et la promotion de méthodes innovantes et circulaires liées à l'eau.

64. La mobilisation des ressources fait encore défaut, malgré le fort potentiel de création d'emplois. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, un investissement annuel de 1,3 % du PIB régional jusqu'en 2030 permettrait d'assurer l'accès universel à une eau potable et à des installations sanitaires gérées en toute sécurité, de créer jusqu'à 3,4 millions d'emplois par an et de combler les écarts entre les sexes dans des domaines clés tels que l'éducation, la santé et l'emploi.

65. Les sujets prioritaires qui intéressent les parties prenantes en Amérique latine et dans les Caraïbes sont principalement liés à l'amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau et de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement gérés en toute sécurité, en particulier dans les zones rurales. Viennent immédiatement après les préoccupations liées à la gestion durable de l'eau dans le contexte des changements climatiques.

#### **4. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

66. La région Asie-Pacifique est l'une des plus exposées au monde aux catastrophes climatiques, ce qui fait de la réduction des risques liés au climat et aux catastrophes une priorité essentielle pour la gestion des ressources en eau. Les ressources en eau sont de plus en plus menacées en raison de la surexploitation et de la pollution, de l'augmentation de la population, des demandes en eau croissantes et concurrentes, des changements climatiques, de l'urbanisation rapide, des services d'assainissement inadéquats et du manque de coopération transfrontalière.

67. Les principaux défis sont les suivants : un fossé profond entre les zones urbaines et rurales en matière d'accès aux services de base concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; le stress hydrique, la pénurie d'eau et l'utilisation efficace de l'eau ; la concurrence croissante des besoins en eau ; les catastrophes affectant l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; l'adaptation aux changements climatiques ; la coopération des principales parties prenantes à tous les niveaux ; un manque de stratégies intégrées pour la gestion de l'eau ; et un manque de données adéquates.

68. Pendant la consultation régionale pour l'examen à mi-parcours des activités relatives à la Décennie d'action sur l'eau<sup>11</sup>, coordonnée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, les pays et les autres parties prenantes ont indiqué que les priorités suivantes étaient nécessaires pour atteindre les objectifs de la Décennie d'action sur l'eau dans la région : a) la gouvernance et la coopération grâce à des politiques multipartites, une vision commune de la gestion des eaux transfrontalières et un meilleur suivi, une meilleure évaluation et une plus obligation de rendre des comptes ; b) la cohérence des politiques pour mieux encadrer la gestion de l'eau, intégrer les questions relatives à l'eau et appuyer l'augmentation

<sup>11</sup> Voir ONU-Eau et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, « Report summary: mid-term review of the UN Water Action Decade: input from the Asia Pacific consultation », juin 2022, disponible à l'adresse suivante : [www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/UNWaterActionDecade AP consultation\\_0.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/UNWaterActionDecade%20AP%20consultation_0.pdf).

des investissements dans le domaine de l'eau ; c) la collecte, l'accessibilité et l'utilisation des données, ainsi que le partage des données et l'innovation ; d) le renforcement des institutions nationales, notamment en ce qui concerne la gestion des eaux usées et des eaux souterraines, les défis liés aux changements climatiques et aux catastrophes, l'accès au financement de l'action climatique et la comptabilité et la répartition nationales de l'eau, ainsi que la professionnalisation du secteur pour les jeunes ; e) l'égalité des sexes, le handicap et l'inclusion sociale ; f) le financement, en particulier pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la gestion des eaux usées, la réduction des risques de catastrophe et l'appui à la collaboration régionale ; et g) des politiques intégrées de protection et de restauration des écosystèmes liés à l'eau, de gestion intégrée des ressources en eau et des solutions fondées sur la nature, et visant à renforcer les liens entre l'eau et la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, l'énergie et la santé.

## 5. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

69. La réunion préparatoire régionale arabe pour l'examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie d'action sur l'eau, qui s'est tenue à Beyrouth les 18 et 19 mai 2022, visait à consolider les progrès et les priorités régionales concernant les objectifs liés à l'eau convenus au niveau international. Ont participé à la réunion des hauts fonctionnaires des États membres arabes ainsi que des représentants d'organisations et d'institutions internationales, régionales et nationales, du monde universitaire, du secteur privé, de la société civile et des jeunes. Les recommandations ont été regroupées en six priorités thématiques et quatre accélérateurs à l'appui de la réalisation des objectifs de la Décennie dans la région.

70. Les priorités thématiques sont les suivantes : a) la gestion intégrée des ressources en eau : malgré les progrès constatés dans l'application de la gestion intégrée des ressources en eau entre 2017 et 2020, la région doit encore doubler son taux d'application pour atteindre la cible 6.5 des objectifs de développement durable d'ici à 2030 ; b) de l'eau pour tous : bien que la région soit en avance sur la moyenne mondiale en ce qui concerne la réalisation des objectifs en matière d'accès à l'eau et aux services d'assainissement, des disparités importantes subsistent entre les zones urbaines et rurales, et les situations de conflit et d'occupation présentent des obstacles à cet égard ; c) la coopération dans la gestion des eaux transfrontières: presque tous les pays arabes dépendent des ressources en eau transfrontalières pour satisfaire leurs besoins en eau ; un pourcentage élevé de bassins fluviaux et d'aquifères transfrontaliers ne font pas l'objet d'accords de coopération transfrontalière ; d) l'eau et les changements climatiques : l'adaptation aux changements climatiques est principalement liée à l'eau dans la région, qui reçoit 3,5 fois plus de financement pour l'atténuation que pour l'adaptation ; e) l'utilisation efficiente de l'eau et la gestion des ressources en eau : la région est derrière la moyenne mondiale relative à l'utilisation efficiente de l'eau, qui est estimée à 19 dollars par mètre cube, alors qu'elle est de 10 dollars par mètre cube au niveau régional ; et f) l'eau entre les secteurs et les ressources en eau non conventionnelles : la région a un grand besoin de coopération intersectorielle pour améliorer l'hydraulicité et la productivité de l'eau.

71. Les accélérateurs proposés sont le financement de l'eau, les données permettant d'éclairer la prise de décision, le suivi et la mise en œuvre, l'innovation, le renforcement des capacités et les réseaux de savoirs régionaux. Pendant la réunion préparatoire, neuf pays ont présenté des initiatives qui ont contribué à atteindre les objectifs de la Décennie d'action sur l'eau. Ces initiatives ont compris la rationalisation de l'utilisation de l'eau, l'adoption de techniques d'irrigation modernes, l'amélioration des services d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation, la promotion de la recherche et le soutien aux politiques, ainsi que

l'amélioration du stockage de l'eau et des stratégies et plans nationaux liés au secteur de l'eau.

## **D. Alignement sur d'autres mécanismes et cadres thématiques**

### **1. Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)**

72. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)<sup>12</sup> a pour objet de réduire sensiblement les risques de catastrophe et les pertes en termes de vies humaines, de moyens de subsistance et de biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays que ces catastrophes entraînent ainsi que les problèmes de santé qu'elles causent. L'Assemblée générale a décidé de procéder en 2023 à un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai (voir résolution [75/216](#) de l'Assemblée). Partant des synergies entre le Cadre de Sendai et les objectifs et cibles de développement durable liés à l'eau (voir résolution [73/226](#) de l'Assemblée), il est prévu de faire concorder les deux examens à mi-parcours de manière à définir ce qu'il faut ajuster pour favoriser un développement régénérateur tenant compte des risques tout en gérant durablement les ressources en eau et les écosystèmes associés. À cette fin, la Conférence consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action et ses réunions préparatoires devraient examiner comment leurs délibérations et recommandations peuvent prévenir et réduire les risques avant qu'ils ne deviennent des chocs et comment les décisions peuvent éviter que des risques ne soient créés ou propagés dans les systèmes socioécologiques et technologiques. Tenir compte des risques et comprendre leur nature systémique permet d'accélérer la réalisation de l'objectif 6 et des objectifs connexes et de connecter les secteurs et les objectifs, favorisant ainsi l'adoption de politiques intégrées pour la résolution des problèmes liés à l'eau. En conséquence, les contributions des parties prenantes dans le domaine de l'eau entreront dans l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, qui se conclura par une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale et contribuera, entre autres, au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023.

### **2. Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

73. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques constitue le fondement des mesures prises pour lutter contre les changements climatiques et leurs effets sur l'humanité et les écosystèmes.

74. On trouvera ci-dessous quelques pistes permettant de créer un avenir résilient face aux aléas climatiques au titre de l'application de l'Accord de Paris dans le cadre de la Décennie d'action sur l'eau :

a) Mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national : les pays communiquent les mesures qu'ils prendront pour réduire les émissions et renforcer la résilience afin de s'adapter aux effets de la hausse des températures<sup>13</sup> ;

<sup>12</sup> Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) », disponible à l'adresse suivante : [www.undrr.org/publication/sendai-framework-disaster-risk-reduction-2015-2030](http://www.undrr.org/publication/sendai-framework-disaster-risk-reduction-2015-2030).

<sup>13</sup> Voir Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, « Contributions déterminées au niveau national », disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/nationally-determined-contributions-ndcs/contributions-determinees-au-niveau-national-ndcs>.

b) Mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation : les pays donnent la priorité à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation dans leurs efforts d'adaptation et progressent régulièrement<sup>14</sup> ;

c) Mise en œuvre du programme de travail récemment lancé : le programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh concernant l'objectif mondial en matière d'adaptation sera réalisé en 2022-2023 ;

d) Financement de l'adaptation aux changements climatiques : les pays pourraient s'engager à doubler d'ici à 2025 le financement de l'adaptation par rapport aux niveaux de 2019, afin que les pays vulnérables puissent répondre à leurs besoins d'adaptation, réduire leur vulnérabilité et accroître leur résilience pour faire face aux risques climatiques, tels que les inondations et les sécheresses<sup>15</sup>.

75. On trouvera ci-dessous quelques priorités que les pays ont communiquées dans leurs plans nationaux d'adaptation et leurs contributions déterminées au niveau national dans le contexte du renforcement de la résilience en ce qui concerne l'eau :

- des politiques inclusives permettant de s'adapter aux effets des changements climatiques, tels que les sécheresses, les inondations et la désertification ;
- des mesures visant à améliorer la disponibilité, l'efficacité et la qualité des approvisionnements en eau, comme améliorer ou mettre en place des infrastructures hydrauliques et des plans, stratégies et systèmes de ressources en eau ;
- des mesures visant à renforcer la résilience climatique des systèmes de santé publique ;
- des initiatives visant à promouvoir la gestion et la coopération en matière d'eaux transfrontières.

### 3. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

76. À sa quatorzième réunion, qui s'est tenue en 2018, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté le processus préparatoire pour l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, prévu pour adoption à sa quinzième réunion, et créé, à cet effet, un groupe de travail intersessions à composition non limitée.

77. Le cadre mondial pour la biodiversité de l'après-2020 présente un plan ambitieux visant à mettre en œuvre une action de grande envergure en vue de réaliser la Vision 2050, à savoir vivre en harmonie avec la nature. Le cadre vise à inciter les pays et l'ensemble de la société, y compris les peuples autochtones et les populations locales, la société civile et les entreprises, à prendre des mesures urgentes et porteuses de changement pour réaliser la vision, la mission, les buts et objectifs qu'il met en avant, et contribuer aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique, de ses protocoles et d'autres accords, processus et instruments multilatéraux liés à la biodiversité. La conservation, la restauration et l'exploitation durable de la biodiversité des eaux douces et l'approvisionnement en eau en tant que service écosystémique seront essentiels à la réussite de la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

<sup>14</sup> Voir <https://unfccc.int/fr/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/plans-nationaux-d-adaptation>.

<sup>15</sup> Voir <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/the-glasgow-climate-pact/resultats-de-la-cop-26-le-financement-pour-l-adaptation-aux-changements-climatiques>.

#### 4. Sommet sur les systèmes alimentaires

78. Le Sommet sur les systèmes alimentaires, qui s'est tenu à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, à New York, en septembre 2021, a posé les jalons de la transformation des systèmes alimentaires mondiaux en vue de la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Avant le sommet, un dialogue mondial sur l'eau avait été organisé en avril 2021 dans le cadre du Sommet sur les systèmes alimentaires, ainsi qu'un pré-sommet tenu en juillet 2021 à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), comprenant une table ronde sur la manière dont les systèmes alimentaires des peuples autochtones conservent la biodiversité, protègent les bassins versants et préservent les écosystèmes. Le sommet est devenu un « sommet des peuples » et un « sommet des solutions » afin que les effets transformateurs des systèmes alimentaires deviennent un moteur de la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030, s'articulant autour de cinq pistes d'action.

79. Le dialogue mondial sur l'eau visait à explorer les liens fondamentaux entre les systèmes alimentaires et les systèmes d'approvisionnement en eau et leurs relations avec d'autres domaines fondamentaux pour les objectifs de développement durable, tels que l'énergie, le climat et l'environnement. Au cours du dialogue, 117 membres des parties prenantes intervenant dans les domaines de l'alimentation et de l'eau se sont penchés sur la manière dont l'eau était un élément essentiel des systèmes alimentaires durables si l'on voulait garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs ; passer à des modes de consommation durables ; stimuler une production respectueuse de la nature ; promouvoir des moyens de subsistance équitables ; et renforcer la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et au stress.

#### 5. Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)

80. Dans sa résolution [73/284](#), l'Assemblée générale, se référant à la Décennie d'action sur l'eau, a proclamé la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, afin d'éviter, d'enrayer et d'inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde. Cette décennie s'étend de 2021 à 2030, date limite pour la réalisation des objectifs de développement durable et échéance que les scientifiques considèrent comme la dernière chance d'éviter la catastrophe.

81. Sous la direction du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la FAO, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes est en train de créer un vaste mouvement mondial visant à accélérer la restauration et à mettre le monde sur la voie d'un avenir durable, grâce à un élan politique en faveur de la restauration et des milliers d'initiatives sur le terrain. Les écosystèmes prioritaires comprennent les écosystèmes d'eau douce. Par la mise en place d'activités de communication, de manifestations et d'une plateforme web spéciale, la Décennie offre à toutes les parties qui s'intéressent à la restauration un forum où elles peuvent trouver des projets, des partenaires, des financements et les connaissances nécessaires pour mener à bien leurs efforts de restauration.

## V. Aide aux programmes de pays

82. Au niveau national, les membres et les partenaires d'ONU-Eau collaborent pour aider les États Membres à garantir l'approvisionnement en eau et l'assainissement durables pour tous. Pour être efficaces, le système des Nations Unies et ses partenaires dans les différents pays doivent prendre des mesures cohérentes et intégrées. À cette fin, dans le cadre de ses activités menées au niveau national, ONU-Eau vise à renforcer la collaboration existante entre les entités dans le pays et à faciliter la mise à disposition de compétences, d'initiatives et de mécanismes exogènes afin de tirer

parti systématiquement et à grande échelle de toutes les capacités du système des Nations Unies dans les pays.

83. En 2020-2021, ONU-Eau a fait une offre d'aide aux équipes de pays, s'appuyant sur le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, en coordination avec le Bureau de la coordination des activités de développement. L'entité a travaillé avec neuf pays pilotes (le Bahreïn, le Costa Rica, les Émirats arabes unis, la Guinée, l'Inde, Madagascar, le Mexique, le Népal et Sao Tomé-et-Principe), ainsi qu'avec les bureaux des coordonnateurs résidents en Asie centrale, dans le Caucase du Sud et en Amérique latine. Les activités comprenaient la coordination des entités, l'appui aux analyses communes de pays, le renforcement des capacités, l'innovation, l'intégration des droits d'avoir accès à une eau potable et à l'assainissement, et la coopération dans la gestion des eaux transfrontières.

84. Partant des résultats de cette phase pilote, ONU-Eau étend ses activités au niveau des pays pour que le mécanisme continue de jouer un rôle clé dans la coordination et la fourniture d'un appui aux États Membres dans le contexte de la réforme des Nations Unies et du Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6. Pour que l'information circule mieux entre les pays sur la façon d'accélérer les progrès vers l'objectif 6, la première d'une série d'études de cas d'accélération par pays de l'objectif 6 sera également lancée en 2022.

## VI. Conclusions

85. La pandémie a fait ressortir l'importance de l'eau potable et de l'assainissement comme première ligne de défense dans la lutte contre la COVID-19. Sans compter que réaliser les objectifs et cibles liés à l'eau, en synergie, notamment, avec d'autres objectifs de développement durable, est essentiel à la lutte contre la triple crise environnementale du climat, de la biodiversité et de la pollution, pour parvenir à un développement durable.

86. Pendant la première moitié de la Décennie d'action sur l'eau, des progrès ont été réalisés grâce à plusieurs activités menées par les parties prenantes dans le domaine de l'eau. De plus, tirant parti de la dynamique générée au cours de la décennie précédente, la communauté internationale a redoublé d'efforts pour organiser de grandes manifestations, qui ont abouti à la conférence consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action.

87. Avant même le début de la pandémie, le monde était déjà très loin d'atteindre les objectifs en matière d'eau et d'assainissement. Selon les estimations, la communauté internationale doit aller quatre fois plus vite si elle veut que l'accès universel à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène devienne un droit humain fondamental. Les données, les connaissances et les informations sont essentielles à la prise de décisions éclairées.

88. La coopération, les partenariats et la mise en réseau entre tous les acteurs concernés, y compris les organisations internationales et régionales et les organisations non gouvernementales ainsi que le secteur privé, restent importants. ONU-Eau continuera de faciliter la coordination des activités à l'échelle du système.

89. Pour la seconde moitié de la Décennie d'action sur l'eau, des activités porteuses de changement sont nécessaires afin d'accélérer la réalisation du Programme 2030. Le Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 continuera de fournir aux pays l'orientation dont ils ont besoin pour obtenir des résultats rapides à plus grande échelle grâce à des partenariats multipartites.

90. Première manifestation des Nations Unies organisée sur l'eau depuis 1977, la Conférence consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sera l'occasion par excellence de créer une dynamique et d'accélérer les progrès vers les objectifs et cibles relatifs à l'eau arrêtés au niveau international, notamment ceux qui figurent dans le Programme 2030.

---